

Procès-verbal du Conseil municipal du lundi 17 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept mars à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 11 mars 2025

Nombre de conseillers en fonction : 11

Présents : Monique ALLEGRE ; Christian BERNARD ; Nathalie BERNARD ; Laure BOUDON ; Marc GASSER ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ; Joan PUYRAIMOND.

Absents excusés : Gérard CHEVRIER donne procuration à Marc GASSER ; Lauriane MOINE donne procuration à Monique ALLÈGRE ;

Absent : Jean-Luc FAUCON.

La séance est ouverte à 18h46. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Joan PUYRAIMOND est désigné secrétaire de séance.

Laure BOUDON arrive à 18h49

Fabrice PRAVE arrive à 18h55

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 17 février 2025

Le procès-verbal du Conseil municipal du 17 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Signature du bail commercial avec la société MESTIZA

Le Maire rappelle que la Commune de Réauville a acquis en octobre 2024 le tènement DUBOURG, après un portage foncier par l'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes.

Par convention datant du 29 avril 2023, elle avait autorisé l'association Du Bourg à développer le lieu en installant une épicerie (Chez Paulette) et une petite restauration.

Fin 2024, l'association Du Bourg a souhaité se désengager de toute la partie commerciale de l'affaire et conserver uniquement l'animation du tiers-lieu.

Elle a donc recherché un repreneur. La SARL MESTIZA, constituée par Mmes Janaina Bompard et Hélène Bouyssi, a accepté cette reprise et a signé une lettre d'intention le 7 janvier 2025 avec l'association Du Bourg. Un acte de cession du fonds de commerce sera signé le 17 mars 2025.

Les locaux appartenant désormais en pleine propriété à la commune, celle-ci doit signer un bail commercial pour l'utilisation du lieu (épicerie + restauration) avec la SARL MESTIZA, conformément aux articles L.145-1 à L.145-60 du Code de Commerce, projet ci-joint.

Ce bail sera signé pour une durée de 9 ans à compter du 17 mars 2025, le montant du loyer sera fixé pour un montant annuel progressif comme suit :

Gratuité au titre de la première année jusqu'au 31/12/2025 ;

Six cents euros (600 €) annuels, la deuxième année et jusqu'au 31/12/2026 ;

Mille deux cents euros (1 200 €) la 3ème année ;

Deux mille quatre cents euros (2 400 €) la 4ème année ;

Trois mille six cents euros (3 600 €) à compter du 1er janvier 2029 et les années suivantes, sous réserve de l'application de la révision prévue ci-après.

Le loyer sera payable en quatre termes égaux, par trimestre et d'avance, les premiers du mois de janvier, avril, juillet et octobre de chaque année, après réception de l'avis des sommes à payer auprès du trésor public.

Ce bail sera signé pour une durée de 9 ans à compter du 17 mars 2025, jusqu'au 31 décembre 2025, le loyer sera gratuit pour permettre le développement de la SARL MESTIZA. Le montant du loyer sera progressif jusqu'à la 4^{ème} année pour devenir fixe à compter du 1^{er} janvier 2029.

La commune fait ce choix d'un loyer bas pour faciliter l'installation de petit commerce.

Les repreneuses se sont renseignées sur la possibilité d'installer l'épicerie à l'étage et la restauration en bas. L'ensemble des élus n'y est pas favorable.

Le Maire précise qu'un état des lieux d'entrée sera effectué lors de la signature du bail jeudi 20 mars 2025.

Laure BOUDON pense que le loyer est très bas par rapport aux autres commerces du village. Le Maire répond que cela correspond à la volonté de favoriser l'installation et le développement de l'activité.

Joan PUYRAIMOND propose lui de scinder le loyer en deux, un pour l'épicerie et un autre pour la restauration.

VOTE : 8 + 2p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

3. Signature de l'avenant n°1 à la convention avec l'association Du Bourg

Le Maire rappelle que la Commune de Réauville a signé une convention le 29 avril 2023 avec l'association Du Bourg l'autorisant à développer le lieu en installant une épicerie (Chez Paulette) et une petite restauration.

Pour ce faire, l'association Du Bourg a financé les travaux de mise aux normes (électricité, isolation, plomberie, peinture, carrelage, placo, achat et pose d'une cuisine professionnelle) pour un coût de 22 262 €.

La commune étant propriétaire des lieux, elle propose de prendre à sa charge le coût des travaux en remboursant l'association Du Bourg. Pour cela, il convient de modifier la convention par la signature d'un avenant n°1 qui stipule qu'en cas de changement de gestionnaire du lieu et de transfert des activités commerciales à un gérant (bail commercial), les investissements passés concernant les travaux d'aménagement seront pris en charge par la commune et remboursés à l'association Du Bourg, à leur valeur nette hors taxes.

VOTE : 8 + 2p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

4. Demande de subvention au Département de la Drôme pour un point relais lecture publique

Monsieur le Maire rappelle que le projet est d'offrir un lieu de lecture publique de proximité aux habitants de la commune.

Le projet consiste à créer, en étroite collaboration avec la Bibliothèque de la Vence de Roussas, un point relais-lecture dans le tiers lieu Chez Paulette géré par l'Association Du Bourg.

Pour réaliser ce projet, il convient de se doter d'un matériel informatique fiable et d'une armoire fermant à clé pour le stockage des livres. Le budget global prévisionnel de l'opération s'élève à 839,75 €.

Ce projet peut être financé en partie par Le Département de la Drôme sous forme de subvention à hauteur de 60 %.

Le Maire autorise le public à prendre la parole et Mme Chantal BONNEMAISON précise qu'une permanence sera assurée le samedi matin de 10h à 12h et que des livres de l'ancienne bibliothèque seront également disponibles.

VOTE : 8 + 2p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

5. Demande de subvention au Département et à la Région AURA pour la restauration des croix du village

Travaux assainissement chemin de Grignan :

Les travaux avancent bien, un peu perturbé la semaine dernière à cause des intempéries. Ils sont actuellement au niveau des maisons du bas du chemin de Grignan.

La route a été mise en double sens le temps des travaux par des feux tricolores clignotants de chaque côté de la rue de la fontaine et du chemin de Grignan.

Concernant l'évacuation des terres, un compromis a été trouvé avec le propriétaire, l'entreprise va répartir les terres sur l'ensemble de la parcelle.

Les réunions de chantier ont lieu tous les mardis après-midi.

Passage des convois d'éoliennes de Roussas par Réauville :

L'écologue est venu voir les arbres qui pouvaient gêner le passage et son rapport précise qu'il faudra couper quelques branches des muriers sans que cela les abîme. Concernant le tilleul qui se trouve à côté du poste électrique, une grosse branche devra être coupée, un risque potentiel pour l'arbre. C'est le seul endroit qui est gênant. Le Conseil Municipal doit se décider sur l'autorisation à donner de couper ces branches. Après discussion, l'ensemble du Conseil Municipal est d'accord pour la coupe des branches conformément au rapport de l'écologue.

Le Maire précise que d'ici l'été, la promesse de passage sera actée chez le notaire. Fin 2025, il sera procédé à la coupe des branches puisque la sève des arbres sera descendante. Début 2026, le mur sera démoli pour être construit plus loin et la clôture sera posée. Par la suite les convois pourront passer.

Parc intergénérationnel :

Le Maire demande que les deux devis soient conformes au niveau des agrès même si la conception est différente pour pouvoir se positionner.

La commune est éligible pour des subventions de la Région AURA, du Département de la Drôme, de l'Etat notamment car les agrès vont être aussi utilisés par les élèves de l'école lors des séances sport.

Cérémonie Albert ROCHE :

Le Maire a eu un retour favorable pour le prélèvement de la flamme de la Nation avec dépôt de gerbes qui aura lieu mercredi 24 septembre 2025 à 17h sous l'arc de Triomphe accompagné par le 27^{ème} bataillon des chasseurs alpins.

La flamme sera ensuite apportée à Réauville le 26 septembre 2025 par le 27^{ème} bataillon.

18 élèves de l'école de Réauville sont concernés, il faudra des accompagnants. Les maires de Réauville et Montjoyer seront présents. Christian BERNARD se propose pour participer au voyage.

La visite du Sénat se fera en présence du sénateur Bernard BUIS car Marie-Pierre MONNIER n'est pas disponible ce jour-là.

Afin de travailler sur cet évènement, une réunion de travail est programmée le jeudi 27 mars à 18h avec Joan PUYRAIMOND, Marc GASSER, Fabrice PRAVE, Nathalie BERNARD, Christian BERNARD et le Maire. Christian BERNARD propose d'apporter les documents utilisés lors de la dernière cérémonie en 2022.

CCEPPG :

Depuis le 06 février dernier, un nouveau bureau a été élu, notamment le Maire de Réauville qui occupe le poste de vice-président à l'environnement développement durable.

Afin de faire connaître les activités de la CCEPPG, un magazine va être distribué dans chaque boîte aux lettres des habitants par les élus.

Fresque de la biodiversité :

La date retenue pour la présentation aux élus et leur conjoint d'une fresque de la biodiversité par monsieur DE BECKER est le vendredi 18 avril à 19h à la salle Derz'ass. Pour clôturer cette présentation, les élus partageront un repas.

Tour de table :

Fabrice PRAVE : le traitement contre les ailantes a été fait, maintenant il faut surveiller qu'elles ne reprennent pas.

Il faut définir une date pour la réunion du comité de gestion. Les propriétaires des parcelles concernées seront invités. (5 mai 2025)

Monique ALLEGRE : un dossier de demande de subvention à la Région AURA est en cours pour l'aménagement d'une salle de restaurant et un espace de coworking.

En cours la préparation du CFU 2024 et du BP 2025.

Christian BERNARD : Lors du dernier Conseil d'administration de l'APE l'appel à candidature pour la constitution d'un nouveau bureau est resté infructueux. L'association reste en sommeil, ce qui est regrettable pour les enfants.

Joan PUYRAIMOND : il travaille sur le référencement du local coworking de la Grand'rue, dénommé « Chez Mado », et l'aménagement du futur local dans le tènement Dubourg.

Marc GASSER : le dernier devis pour le colombarium s'élève à 6 095 € HT.

Laure BOUDON : le 8 mars dernier, elle a assisté à une pièce de théâtre en présence de la sénatrice M.P. Monnier, autour de la problématique la violence faite aux femmes en milieu rural. Laure rédigera un article pour le prochain BM.

Christian BERNARD : Les derniers podcasts qu'il a enregistrés sont en ligne sur le site de l'association Du Bourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h42.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 14 avril 2025 pour le vote des budgets.

Joan PUYRAIMOND,
Secrétaire de séance



